FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES

Rapport annuel au 29 décembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Bien que le Fonds ait la nature d'un Fonds d'Investissement à Vocation Générale au sens de l'article L.214-24-24 du Code monétaire et financier, il sera géré conformément aux règles d'investissement de la Directive OPCVM IV 2009/65/CE, telle que transposée en droit français.

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Classification

Obligations et autres titres de créances internationaux.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre Conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**		**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**	**Montant minimum des souscriptions initiales**	**Montant minimum des souscriptions ultérieures**
		Résultat net	**Plus-values nettes réalisées**				
I C/D	FR0011550771	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	100 000 euros	Néant
N	FR0013304284	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi invest	1 part	Néant
R	FR0013322757	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant

(*) Pour la part I C/D, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion.

La Société de Gestion garantit un traitement équitable à l'ensemble des porteurs d'une même catégorie de parts du Fonds, aucun traitement préférentiel n'étant accordé par la Société de Gestion. Les modalités de souscription et de rachat et l'accès des informations sur le Fonds sont identiques pour l'ensemble des porteurs d'une même catégorie de parts du Fonds.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'offrir au porteur une diversification géographique de ses investissements obligataires par la constitution d'un portefeuille de titres de dettes des pays émergents en devises locales, en euro ou en US dollar. Par ailleurs, le Fonds cherchera à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à son univers d'investissement en mettant en œuvre une approche ISR.

Le portefeuille est ainsi construit et géré sur la base d'une analyse financière et extra financière de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au Fonds les valeurs jugées en adéquation avec l'objectif et contraintes de gestion liés à son profil rendement/risque.

Indicateur de référence

Le Fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Toutefois, a posteriori, l'investisseur pourra comparer la performance du Fonds à l'indice suivant :
L'indice JP Morgan ESG GBI-EM Global Diversified Unhedged Eur Dividendes Nets Réinvestis (Indice de Dette Emergente souveraine en monnaies locales) – Ticker Bloomberg JESGLMUE Index

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

La stratégie du Fonds sera d'acquérir des obligations ou autres titres de créances émises principalement (au minimum 60% et jusqu'à 100% de de l'actif net) par les gouvernements ou les Sociétés d'Etat des pays dits émergents sur le plan économique, libellées dans la devise locale de l'émetteur mais aussi d'acquérir dans une moindre mesure (entre 0 et 40% de l'actif net) des obligations ou autres titres de créances d'entreprises privées libellées en euro ou en dollar US.

La rémunération des titres de dettes composant le portefeuille peut être à taux fixe et/ou variable, et/ou indexée.

Les pays émergents sont, au moment de l'acquisition, ceux considérés comme des pays en voie de développement industriel par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale (IFC) ou toute grande banque d'investissement. Ces pays sont localisés en Amérique latine, Europe centrale et de l'Est, Afrique et Moyen orient, et Asie. De manière non exhaustive, ces pays sont l'Argentine, le Brésil, la Chili, le Mexique, la Colombie, la Chine, la Corée du Sud, Hong-Kong, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, Taiwan, la Thaïlande, la Croatie, la Hongrie, la Pologne, la Turquie, la République Tchèque, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, l'Ukraine, l'Afrique du Sud, l'Egypte, Israël...

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection ISR des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds.

Ainsi, à l'analyse classique reposant sur des indicateurs macroéconomiques permettant d'évaluer la solidité fondamentale d'un pays, ainsi que sur des facteurs techniques décrivant les conditions de marché et les valorisations d'un investissement potentiel, se superpose un ensemble de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui forment une notation agrégée pour chaque pays.

L'analyse extra financière est réalisée en prenant en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance auxquels correspondent des indicateurs de performance tels que la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, la gestion des ressources énergétiques, le capital humain, le respect des besoins primaires ou encore la liberté de la presse, l'efficacité du gouvernement, la corruption…

Au total, 15 indicateurs clés de performance sont utilisés afin de déterminer la note ESG d'un émetteur. Pour chaque indicateur, le score est rapporté en une note sur 10 (10 étant la note la plus haute). La note de chaque pilier est calculée en faisant la moyenne (équipondérée) des indicateurs le constituant. Enfin est calculée la moyenne pondérée des trois piliers E,S et G.

Ainsi, le score E, représentant 55% de la note globale d'un pays, est la moyenne des scores de tous les indicateurs compris dans E.

Le pilier « Social » représente 10% du score global.

Enfin, le pilier « Gouvernance » est pondéré à 35%.

La note finale de l'univers investissable correspond à la moyenne pondérée des notes des 69 pays.

L'évaluation ESG des émetteurs souverains vise à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à ceux composant son univers d'investissement (minoré de 20% des valeurs les moins bien notées).

De plus, seront exclues les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Fonds adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : https://www.ofi-invest-am.com. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Les pays suivants seront exclus de l'univers d'investissement : Azerbaïdjan, Kazakhstan et Arabie Saoudite.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni contrainte de notation, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 6.

Le Fonds investit principalement en devises locales mais également en Euro et en Dollar US.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi :

- Principalement (au minimum 60%) en dettes souveraines ou obligations émises par les gouvernements des pays dit émergents ou les Sociétés d'Etat des pays dits émergents sur le plan économique et libellées dans la devise locale de l'émetteur, négociés sur les marchés réglementés, sans contrainte de notation ;
- Entre 0 et 40% en dettes privées ou obligations libellées en euro ou en dollar US, négociés sur les marchés réglementés, sans contrainte de notation ;
- Titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu' à 50 % de l'actif net (*).

(*) La limite de 100% peut être ponctuellement dépassée dans le cadre de souscriptions / rachats importants, de variations importantes des marchés ou encore à raison d'un léger décalage de règlement dans le cadre d'opérations d'arbitrage à l'actif du Fonds.

Le niveau de risque de change supporté par le Fonds peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre 0 et 6
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi	Euro ou dollars : 0 à 40% de l'actif net Devises locales : 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Fonds	100% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé	Pays émergents : jusqu'à 100% de l'actif net

Actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres actifs éligibles :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

Bien que le Fonds ait la nature d'un Fonds d'Investissement à Vocation Générale au sens de l'article L.214-24-24 du Code monétaire et financier, il sera géré conformément aux règles d'investissement de la Directive OPCVM IV 2009-65-CE, telle que transposée en droit français.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux et de change, par l'utilisation d'instruments tels que des contrats futures ou des options.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant pourra couvrir ou exposer le portefeuille sur le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés sont principalement des futures et options sur indices de taux d'intérêt. Les futures et options servent à calibrer l'exposition globale du Fonds à la sensibilité taux ou à protéger le Fonds contre une baisse des marchés de taux.

Le gérant pourra également utiliser des swaps de taux. Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu à paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de change :

Le Fonds peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (forward, futures, options…), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap…). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les expositions en devises du Fonds, ou pour exposer le Fonds aux devises.

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

Le Fonds calcule son ratio d'engagement selon la méthode de l'engagement (voir partie IV du Prospectus « Règles d'investissement »).

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JP Morgan et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité. Ces titres ne seront indexés que sur des produits dérivés simples.

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100% de l'actif net.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le Fonds est un fonds de fonds classé « Obligations et autres titres de créance internationaux ».

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de performance :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le Fonds n'offre pas un rendement garanti.

Risque de taux d'intérêt :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs auxquels le Fonds est exposé (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque de change :
Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro. Le Fonds investit en euro, en dollar US et en devises locales.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque lié aux marchés émergents :
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :
L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Durée de placement recommandée

Trois (3) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

2 janvier 2023 :

- Changement de dénomination de la Société de Gestion :
  Ofi Asset Management devient Ofi Invest Asset Management ;
- Changement du site internet : www.ofi-am.fr devient www.ofi-invest.com ;
- Changement de dénomination du Fonds : OFI RS GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES devient Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities ;
- Le prospectus intègre désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.

1er septembre 2023 :

- Mise à jour du document-type DIC PRIIPS, conformément aux différentes précisions doctrinales apportées par l'Autorité des Marchés Financiers depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023 ;
- Mise à jour du document-type Annexe Précontractuelle SFDR, conformément aux évolutions réglementaires ;
- Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates »).

17 novembre 2023 :
Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues à tout moment auprès de la Direction Commerciale, soit par téléphone : +33 (0)1 40 68 17 17 ou par courriel : service.client@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

L'année 2023 a débuté avec des craintes inflationnistes mais, comme prévu, la désinflation a été bien engagée et les chiffres de l'inflation ont surpris favorablement à la fin de l'année. L'inflation totale a reculé de 6,4% en janvier à 3,1% en novembre aux États-Unis et de 8,6% à 2,4% en zone euro. L'ampleur et la rapidité de la baisse sont attribuables à deux composantes : l'effet de base favorable des prix de l'énergie et la désinflation des biens en lien avec la normalisation des problèmes de chaînes d'approvisionnement créés par le Covid. De plus, l'inflation très basse en Chine induit une poussée supplémentaire à la désinflation globale. La dernière ligne droite vers l'objectif de 2% des banques centrales est plus étroitement liée à l'inflation des services, qui est l'une des composantes les plus rigides de l'inflation en raison de l'inertie des salaires.

Une surprenante croissance US…
La véritable surprise de l'année 2023 a été l'exubérante croissance des États-Unis malgré le resserrement monétaire en cours. En janvier 2023, le consensus s'attendait à une croissance US de 0,3% en moyenne annuelle. Cependant, les données sur l'activité économique ne montraient pas de signes de ralentissement, et tout au long de l'année, les anticipations de croissance ont été révisées à la hausse, terminant 2 points plus haut, à 2,4% en décembre. Comment l'expliquer ? Premièrement, avec la politique « Bidenomics » : les chèques Covid ont soutenu la consommation privée, et les plans en faveur de la transition énergétique (Inflation Reduction Act) et des semiconducteurs (Chips Act) ont soutenu les investissements des entreprises et les dépenses en recherche et développement. Deuxièmement, les besoins de refinancement des entreprises américaines en 2023 ont été très faibles car elles avaient largement profité des taux nuls en 2020 et 2021. Troisièmement, la politique monétaire est restée accommodante jusqu'à la fin 2022, compte tenu du niveau de départ exceptionnellement bas des taux directeurs. Cette résilience explique la forte hausse des rendements obligataires américains à partir de l'été, qui ont culminé en octobre dernier à 5% en nominal et à 2,5 % en réel pour les maturités à 10 ans.

… qui contraste avec l'atonie européenne
La divergence du cycle économique américain avec le reste du monde, et en particulier avec la zone Euro, est manifeste au troisième trimestre où le PIB américain a frôlé les 5% en annualisé et la zone Euro a décru de 0,1% (0,4% en annualisé). L'hiver dernier, l'Europe a évité un rationnement du gaz, et donc la récession, grâce à la diversification de l'approvisionnement des sources de gaz et à une baisse de la demande des ménages et entreprises. Toutefois, l'économie de la zone Euro stagne depuis un an, et l'Allemagne est le pays qui souffre le plus lourdement des conséquences de la crise énergétique dans son tissu industriel et de la faible reprise chinoise post-Covid. Si le resserrement monétaire s'est fait sentir sur la demande, l'offre de crédit, les investissements en construction, et plus largement, sur l'activité dans le secteur immobilier, la consommation est la principale cause de la divergence manifeste de performance économique entre les États-Unis et l'Europe.
De son côté, la Chine a atteint son objectif de croissance à 5%, mais les deux principaux problèmes structurels du pays, l'immobilier et la démographie, pèsent sur la croissance de long terme et l'absence d'une annonce de soutien public massif comme par le passé est un silence assourdissant pour les marchés. Le gouvernement chinois a cherché le juste équilibre entre une relance budgétaire pour éviter les défauts immobiliers et le maintien des freins à la spéculation dans le secteur. Au total, la croissance mondiale en 2023 devrait s'afficher juste en dessous de 3%, grâce aux États-Unis (et à l'Inde) plutôt qu'à la Chine.

Les Banques centrales à l'assaut de l'inflation
La lutte contre l'inflation a été le thème porteur de toutes les Banques centrales en 2023, et le cycle de resserrement monétaire de 2022/2023 est un des plus connus par son ampleur et sa rapidité. Le taux directeur moyen des pays développés (pondéré par le PIB) est passé de 0,10% en janvier 2022 à 4,5% fin 2023, et celui des pays émergents de 4,9% à 8,5% sur la même période. En contre-tendance se trouvent seulement les Banques centrales chinoise (PBOC) qui a baissé ses taux, et japonaise (BoJ), qui a maintenu le contrôle de la courbe des taux mais avec plus de souplesse sur le niveau du taux 10 ans.

Ce n'est qu'au second semestre que les grandes Banques centrales ont levé le pied de l'accélérateur. Aux États-Unis, les taux directeurs sont inchangés à 5,5%, depuis juillet, et en zone Euro le taux de dépôt est à 4% depuis septembre. À partir de l'automne, les présidents de la Fed et de la BCE ont acté les bonnes nouvelles sur l'inflation et validé le scénario selon lequel les taux directeurs ont probablement atteint leurs pics. Depuis, les attentes des marchés s'enflamment quant à la prochaine étape, une baisse des taux d'intérêt.

Les taux directeurs sont redevenus l'outil principal de gestion de la politique monétaire, mais le resserrement monétaire est également passé par la normalisation des bilans des Banques centrales. Le bilan de la BCE en 2023 a baissé d'environ €2 trillions, dont l'essentiel vient du remboursement des opérations de refinancement de long terme des banques (TLTROs). En ce qui concerne les programmes d'achats d'obligations, les réinvestissements des titres dans le programme d'assouplissement quantitatif classique (APP) ont été arrêtés complètement en juillet 2023, tandis que la sortie du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) n'aura lieu qu'en 2024. Quant à la Fed, le non-réinvestissement des titres qui arrive à maturité avait déjà démarré en 2022 et s'est déroulé comme prévu en 2023 à un rythme d'environ 95 Md$ par mois. La normalisation des bilans semble avoir eu peu d'impact sur les marchés des taux et la prime de terme des taux américains.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont augmenté sur une bonne partie de l'année et ont atteint les 5 % sur le mois d'octobre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la réserve fédéral américaine lors de ses différentes réunions. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% sur le début du mois d'octobre. Néanmoins, les dernières publications en Europe et aux États-Unis sont venues rassurer les marchés quant à la trajectoire de l'inflation. Cette baisse significative des chiffres d'inflation couplée à un ralentissement de la croissance, a fait augmenter les probabilités de baisse de taux en 2024. Ainsi, les taux à 10 ans se sont fortement resserrés sur la fin d'année, de plus de 90bps en Allemagne et d'environ 110bps aux Etats-Unis.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment sur la première partie de l'année 2023. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage[1] attractif. En effet, mis à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites sur l'année. Cette compression des spreads[2] combinée à la détente des taux sur la fin d'année a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à Haut Rendement[3] a tenu le haut de l'affiche avec des performances qui avoisinent les 13% sur l'année (indice Bloomberg Barclays European High Yield). Les autres actifs obligataires de la Zone Euro ne sont pas en reste, avec une performance de plus de 8% pour le crédit de meilleure qualité dit « Investment Grade » et autour de 3,3% pour les actifs monétaires.

Actions :

L'année 2023 a finalement été un très bon millésime du point de vue des actions. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés et notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Ces grands écarts ont des justifications multiples, mais illustrent bel et bien à quel point l'année écoulée était l'année des extrêmes.

[1] Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

[2] Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'Etats de mêmes caractéristiques.

[3] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

Aux Etats-Unis, et malgré quelques secousses sur le premier trimestre de l'année et le vacillement du système bancaire, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance. En parallèle, le secteur technologique et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, révélée au travers de l'application Chat GPT, a propulsé les indices à la hausse. Entrainant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Nvidia, leader incontesté des puces GPU, a ainsi intégré le cercle des Magificent 7 (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla)[4] qui à eux seuls représentent 30% de la capitalisation boursière du S&P 500, et expliquent les deux tiers de sa performance en 2023. Sur l'année, le Nasdaq et le S&P 500 réalisent des performances de 44.64% et 26.29% respectivement (performances dividendes réinvestis).

En Europe, les actions ont également connu une belle année. Néanmoins, l'absence d'accélération de l'économie chinoise continue à peser sur les secteurs industriels. Dans ce contexte l'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22% (dividendes réinvestis) et le CAC 40 d'environ 20% (dividendes réinvestis).

Politique de gestion

La dette émergente en devise locale, représentée par l'indice J.P. Morgan ESG GBI-EM Global Diversified, a terminé l'année 2023 en hausse de 10,20 % face à l'euro. Cette performance positive s'explique par le portage élevé de cette classe d'actifs (coupon moyen d'environ 5 %) et par la hausse du prix des obligations émergentes (diminution des rendements). En effet, grâce à une baisse de l'inflation dans la plupart des pays émergents, le rendement de cette classe d'actifs a, en moyenne, diminué de 73 points de base en 2023 pour terminer l'année à 6,19%. L'impact des devises est quant à lui relativement faible (contribution à la performance de -0,45%). Par ailleurs, les performances varient significativement entre les différentes régions du monde.

En Amérique Latine, les politiques monétaires restrictives mises en œuvre au cours des deux dernières années commencent à porter leurs fruits. L'inflation y a significativement diminué et certains pays ont déjà commencé à baisser leurs taux directeurs (Chili, Brésil, Pérou, Colombie et Uruguay). La baisse des rendements a été particulièrement marquée (-1,01%), mais ils restent élevés d'un point de vue historique à 8,82%. Les indices sous-jacents de la Colombie, du Brésil et du Mexique ont respectivement augmenté de 55,19%, 23,51% et 22,02% en 2023.

En Europe de l'Est, la performance a également été très bonne. Les balances courantes des pays de cette région se sont nettement améliorées depuis le début de l'année, en partie grâce à la réduction des coûts des énergies fossiles. La crise énergétique semble maîtrisée avec des stocks de gaz à des niveaux historiquement élevés, et les prévisions inflationnistes commencent à s'orienter vers l'optimisme, ce qui a permis une forte baisse des rendements dans la région. Les indices sous-jacents de la Hongrie, de la Pologne et de la Roumanie ont respectivement augmenté de 31,76%, 21,72% et 13,18% en 2023.

Enfin, en Asie, la performance a été plus mitigée. L'économie chinoise continue de susciter des incertitudes, particulièrement concernant le secteur immobilier et les possibilités de refinancement de certains gouvernements locaux fortement endettés. Le CNY a perdu 5,30% face à l'euro en 2023, et les autres monnaies de la région, étroitement liées, se sont également dépréciées. Les indices sous-jacents de la Malaisie, de la Chine et de la Thaïlande ont respectivement baissé de -2,05%, -1,18% et -0,79% en 2023.

En termes de perspectives, la dette émergente présente une configuration favorable pour l'année 2024. Les prévisions inflationnistes sont encourageantes, les rendements restent relativement élevés (6,19%), et la fin du cycle de resserrement monétaire aux États-Unis et en Europe devrait contribuer à la stabilité des devises. Les pays d'Amérique latine, en particulier, sont bien positionnés pour bénéficier d'un assouplissement monétaire par la Fed. Les rendements y sont plus élevés, avec une moyenne de 8,82%, et les incertitudes géopolitiques et économiques y sont faibles par rapport au reste du monde (moins sensibles aux conflits en Europe et au Moyen-Orient).

[4] Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

En Europe de l'Est, la crise énergétique semble maîtrisée avec des stocks de gaz à des niveaux historiquement élevés pour cette période de l'année (contrats TTF à 31,95 €/MWh contre 74 € fin 2022). La réduction des coûts des énergies fossiles devrait permettre une amélioration continue des balances courantes de ces pays en 2024.

Enfin, en Asie, malgré les défis auxquels l'économie chinoise est confrontée, des opportunités d'investissement demeurent. L'Indonésie, par exemple, présente une balance des paiements solide et des rendements élevés (6,56%) avec une inflation de base à seulement 1,8%.

Performances

Entre le 30 décembre 2022 et le 29 décembre 2023, la performance du Fonds a été de 9,94% pour la part I C/D, de 10,55% pour la part N et de 9,57% pour la part R.

Le Fonds n'est pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.
Toutefois, a posteriori, l'investisseur pourra comparer la performance du Fonds à l'indice suivant :
L'indice JP Morgan ESG GBI-EM Global Diversified Unhedged Eur Dividendes Nets Réinvestis (Indice de Dette Emergente souveraine en monnaies locales) – Ticker Bloomberg JESGLMUE Index

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities PART I C/D	FR0011550771	30/12/2022	29/12/2023	9,94%	10,20%	8 227,38	9 045,34
Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities PART N	FR0013304284	30/12/2022	29/12/2023	10,55%	10,20%	7 034,98	7 364,75
Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities PART R	FR0013322757	30/12/2022	29/12/2023	9,57%	10,20%	97,25	106,56

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	9 394 205,20	11 497 343,60
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	US912828Q293	UNITED STATES OF AMERICA 1.5% 31/03/2023	9 739 296,50	9 880 181,69
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	CZ0001004469	CZECH REPUBLIC 1% 26/06/2026		7 192 886,37
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	ZAG000016320	REPUBLIC OF SOUTH AFRICA 10.50% 21/12/2026		6 800 730,50
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	MYBMO1400013	MALAYSIA GOVERNMENT 4.181% 15/07/2024	3 172 590,72	6 695 796,80
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	US77586TAC09	ROMANIA 4.375% 22/08/2023	6 557 607,59	6 635 638,91
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	ZAG000125972	REPUBLIC OF SOUTH AFRICA 8.875% 28/02/2035	6 555 503,08	2 994 733,21
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	XS2434895988	ROMANIA 3% 27/02/2027	6 009 038,49	3 173 175,91
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	IDG000012006	REPUBLIC OF INDONESIA 8.375% 15/03/24		5 914 136,51
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	OBLIGATIONS	XS1151586945	REPUBLIC OF CHILE 1.625% 30/01/2025	5 121 390,00	5 101 833,00

C1 - Public

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2023, Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds est principalement investi sur des actifs liquides.
La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du Fonds se situe en date du 29 décembre 2023 au niveau [4] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de performance :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le Fonds n'offre pas un rendement garanti.

Risque de taux d'intérêt :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs auxquels le Fonds est exposé (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque de change :
Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro. Le Fonds investit en euro, en dollar US et en devises locale ; il sera systématiquement couvert contre le risque de change lié au dollars US.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque lié aux marchés émergents :
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :
L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Levier du Fonds au 29 décembre 2023 :

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [103,47%]
- Méthode de l'engagement [106,59%]

Informations relatives aux rémunérations dans le cadre des directives AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011, OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions règlementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :
Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.

2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :

   - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
   - Le complément, constitué du reste.

3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique…

4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :

   - Les objectifs fixés aux salariés ;
   - Leur contribution aux risques opérationnels ;
   - Le respect des objectifs SFDR ;
   - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
   - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes… ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : o Respect des process extra-financier o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : o croissance des actifs ; o parts de marché ; o amélioration du mix produit ; o diversification produits ; o diversifications géographique… Respect des valeurs du groupe Critères RSE • Image, notoriété…	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients…	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.

Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : o Comportement frauduleux ou erreur grave ; o Non- respect des limites de risques ; o Non-respect des process ; o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaitre, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)
(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique :
969500NBYD4NFX5TNB41

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ____** %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : ____** %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a suivi une approche en « Amélioration de note : le score ESG agrégée du portefeuille devait être supérieur au score ESG agrégée de l'univers d'investissement après élimination des 20% de valeurs les moins performantes en ESG de cet univers.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG :** la note ESG agrégée au niveau du portefeuille est de **5,89** sur 10 et la note ESG agrégée de son univers d'investissement est de **5,65 ;**
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche « amélioration de note »** : **13,45%** ;

Le Fonds a donc respecté l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **La note ESG au niveau du portefeuille** avait atteint **5,76** sur 10 ;
- **La note ESG au niveau de l'univers d'investissement** avait atteint **5,68** sur 10.

Le Fonds avait donc respecté l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consitant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissemnts sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités éconmques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative		Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	**15. Intensité de GES**	**Intensité de GES des pays d'investissement**	883,71 (Teq CO2/million d'EUR)	NA		
			Taux de couverture = 100%	NA		
Social	**16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales**	**Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national**	0,00	NA		
			Taux de couverture = 100%	NA		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Au 29 décembre 2023, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities			
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ETAT INDONESIE 8,375 2026_09	Gouvernement	8,8324%	Indonésie
ETAT MEXIQUE 7,750 2031_05	Gouvernement	5,8434%	Mexique
ETAT BRESIL 10,000 2033_01	Gouvernement	5,4909%	Brésil
ETAT BRESIL 10,000 2027_01	Gouvernement	4,7324%	Brésil
ETAT MEXIQUE 7,750 2042_11	Gouvernement	4,5281%	Mexique
ETAT THAILANDE 1,000 2027_06	Gouvernement	4,0677%	Thaïlande
ETAT POLOGNE 2,500 2027_07	Gouvernement	4,0386%	Pologne
ETAT CHILI 4,500 2026_03	Gouvernement	3,7643%	Chili
ETAT POLOGNE 1,750 2032_04	Gouvernement	3,7349%	Pologne
ETAT AFRIQUE SUD 8,875 2035_02	Gouvernement	3,5044%	Afrique du Sud
ETAT MALAISIE 4,392 2026_04	Gouvernement	3,4446%	Malaisie
ETAT AFRIQUE SUD 8,250 2032_03	Gouvernement	3,4443%	Afrique du Sud
ETAT REP TCHEQUE 4,900 2034_04	Gouvernement	3,2749%	République Tchèque
ETAT ROUMANIE 4,850 2026_04	Gouvernement	3,1697%	Roumanie
ETAT PEROU 6,150 2032_08	Gouvernement	3,0610%	Pérou

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

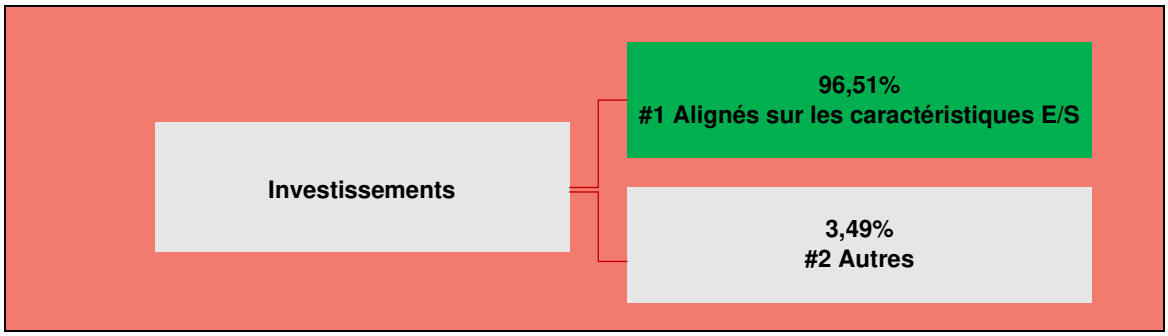

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 29 décembre 2023, le Fonds a **96,51%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **3,49%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 3,11% de liquidités ;
- 0,38% de produits dérivés ;
- 0% de valeurs ou de titres ne disposant pas de score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de l'actif net des liquidités, des produits dérivés et 10% maximum de valeurs ou et de titres ne disposant pas de score ESG.

Dans quels secteurs économiques ls investissements ont-ils été réalisés ?

Au 29 décembre 2023, la décomposition sectorielle des actifs investis du Fonds est la suivante :

Secteur	% d'actifs
Dispo/Liquidité Investie	5,92%
Gouvernement	93,70%
OPTION/FUTURE	0,38%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 29 décembre 2023, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

[1] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.*
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

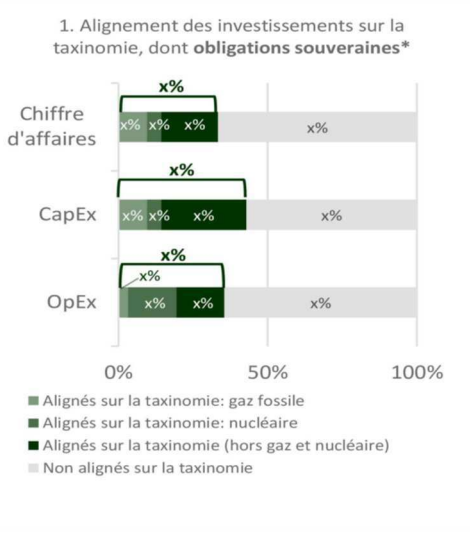

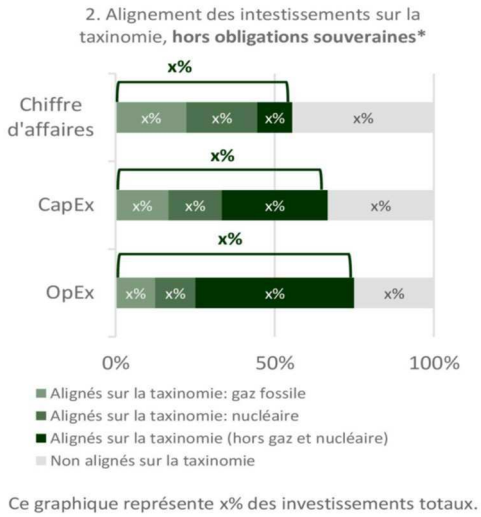

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennet toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29 décembre 2023, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 29 décembre 2023, la part d'investissements du Fonds alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas de score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023

OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

3. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2024.04.02 18:47:26 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**108 511 495,48**	**145 100 042,72**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**104 943 449,89**	**139 877 907,12**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	104 943 449,89	139 877 907,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**3 145 421,38**	**5 162 051,27**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 145 421,38	5 162 051,27
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**422 624,21**	**60 084,33**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	422 624,21	60 084,33
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**703 999,07**	**94 354,65**
Opérations de change à terme de devises	490 039,90	-
Autres	213 959,17	94 354,65
Comptes financiers	**3 715 656,03**	**13 971 107,16**
Liquidités	3 715 656,03	13 971 107,16
Total de l'actif	**112 931 150,58**	**159 165 504,53**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**109 346 932,63**	**161 735 307,42**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**7,58**	**12,94**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-2 346 489,16**	**-10 812 072,24**
Résultat de l'exercice (a, b)	**4 970 906,65**	**8 132 944,14**
Total des capitaux propres	**111 971 357,70**	**159 056 192,26**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**422 624,29**	**60 084,33**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**422 624,29**	**60 084,33**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	422 624,29	60 084,33
Autres opérations	-	-
Dettes	**537 168,59**	**49 227,94**
Opérations de change à terme de devises	494 863,74	-
Autres	42 304,85	49 227,94
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**112 931 150,58**	**159 165 504,53**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**-**	**-**
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**7 816 390,05**	**4 786 273,13**
CHANGE	-	4 786 273,13
VENTE - FUTURE - EUR/USD	-	4 786 273,13
TAUX	7 816 390,05	-
ACHAT - FUTURE - US 10 YR NOTE F 0324 -- US 10Y NOTE	5 518 575,13	-
ACHAT - FUTURE - US ULTRA BOND C 0324 -- US ULTRA BOND 30Y	2 297 814,92	-
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	379 575,79	78 953,40
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 802 355,77	8 740 151,34
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**8 181 931,56**	**8 819 104,74**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	24 196,42	22 491,71
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**24 196,42**	**22 491,71**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**8 157 735,14**	**8 796 613,03**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	643 758,94	661 904,72
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**7 513 976,20**	**8 134 708,31**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 543 069,55	-1 764,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**4 970 906,65**	**8 132 944,14**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvré (à l'exclusion des jours fériés légaux en France, au Royaume Uni et aux USA et des jours de fermeture de bourse en France, au Royaume Uni et aux USA) et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le fonds valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,
- Compte tenu de la nature des titres dans le portefeuille du fonds OFI RS GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES, la société de gestion a décidé de les valoriser à 0,01 depuis le 09/03/2022.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient

effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Instruments du marché monétaire

- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois* sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois*, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou a défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés :* Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés :* Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Change à Terme

Les échéances inférieures à 3 mois sont valorisées selon la méthode linéaire.
Les échéances supérieures à 3 mois sont valorisées sur la base des taux de devises fournis par Bloomberg en tenant compte de l'amortissement du Report / Déport.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0.60 % TTC pour la part I C/D
- 0.10% TTC pour la part N
- 1.30% TTC pour la part R

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables

Parts I C/D

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts R

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts N

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**159 056 192,26**	**178 124 109,74**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		7 365 737,43	8 712 096,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-64 764 780,78	-10 342 557,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		2 524 213,61	1 679 223,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-5 113 344,02	-9 900 348,87
Plus-values réalisées sur contrats financiers		761 727,00	1 173 144,19
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-2 338 658,28	-1 584 589,03
Frais de transaction		-43 955,11	-95 860,73
Différences de change		-2 967 262,72	7 768 808,49
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		12 769 231,70	-18 639 146,26
Différence d'estimation exercice N	-13 057 100,26		
Différence d'estimation exercice N - 1	-25 826 331,96		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		482 708,54	-60 084,33
Différence d'estimation exercice N	422 624,21		
Différence d'estimation exercice N - 1	-60 084,33		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-3 274 428,13	-5 913 311,65
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		7 513 976,20	8 134 708,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**111 971 357,70**	**159 056 192,26**

C1 - Public

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**104 943 449,89**	**93,72**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	104 943 449,89	93,72
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	7 816 390,05	6,98
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	104 943 449,89	93,72	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	3 715 656,03	3,32
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	7 816 390,05	6,98	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	7 531 319,39	6,73	28 116 229,85	25,11	20 708 155,65	18,49	48 587 745,00	43,39
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 715 656,03	3,32	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	7 816 390,05	6,98

Répartition par devise

	IDR	%	MXN	%	MYR	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	13 079 501,17	11,68	11 613 099,19	10,37	11 547 886,41	10,31	68 702 963,12	61,36
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	703 999,07	0,63
Comptes financiers	-	-	511 591,85	0,46	-	-	2 321 355,26	2,07
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	7 816 390,05	6,98

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Achat à terme de devises	490 039,90
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	213 959,17
Total créances	**703 999,07**
Dettes	
Contrepartie achat à terme de devises	-494 863,74
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-42 287,33
Provision commission de mouvement	-17,52
Total dettes	**-537 168,59**
Total	**166 830,48**

Souscriptions rachats

Catégorie de parts I C/D	
Parts émises	-
Parts rachetées	416,7816
Catégorie de parts N	
Parts émises	587,0370
Parts rachetées	8 190,6794
Catégorie de parts R	
Parts émises	32 937,5935
Parts rachetées	32 937,5935

Commissions

Catégorie de parts I C/D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts I C/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	702,9283	4 474,74	3 145 421,38

C1 - Public

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts I C/D		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 651 454,91	4 849 829,13
Total	**4 651 454,91**	**4 849 829,13**
Affectation		
Distribution	2 334 050,05	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 317 404,86	4 849 829,13
Total	**4 651 454,91**	**4 849 829,13**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11 670,8338	12 087,6154
Distribution unitaire	199,99	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts N		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	7,58	12,94
Résultat	317 106,58	3 280 756,12
Total	**317 114,16**	**3 280 769,06**
Affectation		
Distribution	317 108,17	3 280 694,74
Report à nouveau de l'exercice	5,99	74,32
Capitalisation	-	-
Total	**317 114,16**	**3 280 769,06**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	861,3559	8 464,9983
Distribution unitaire	368,15	387,56
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 345,16	2 358,89
Total	**2 345,16**	**2 358,89**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 345,16	2 358,89
Total	**2 345,16**	**2 358,89**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts I C/D		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 211 829,54	-6 698 547,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-2 211 829,54**	**-6 698 547,18**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 211 829,54	-6 698 547,18
Total	**-2 211 829,54**	**-6 698 547,18**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11 670,8338	12 087,6154
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts N		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-133 379,20	-4 109 818,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-133 379,20**	**-4 109 818,79**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-133 379,20	-4 109 818,79
Total	**-133 379,20**	**-4 109 818,79**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	861,3559	8 464,9983
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 280,42	-3 706,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-1 280,42**	**-3 706,27**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 280,42	-3 706,27
Total	**-1 280,42**	**-3 706,27**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	572,5604	572,5604
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	111 971 357,70	159 056 192,26	178 124 109,74	178 415 455,73	159 059 970,54
Nombre de titres					
Catégorie de parts I C/D	11 670,8338	12 087,6154	12 147,6154	11 812,6154	9 401,8214
Catégorie de parts N	861,3559	8 464,9983	7 966,1150	7 522,1549	6 328,4911
Catégorie de parts R	572,5604	572,5604	50 079,1500	354,7121	6 121,5406
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I C/D en EUR	9 045,34	8 227,38	8 986,72	9 505,81	10 115,45
Catégorie de parts N en EUR	7 364,75	7 034,98	8 001,83	8 785,84	9 996,15
Catégorie de parts R en EUR	106,56	97,25	104,10	108,52	113,64
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I C/D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I C/D en EUR	199,99	-	170,00	186,24	202,52
Catégorie de parts N en EUR	368,15	387,56	483,90	519,38	836,83
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I C/D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I C/D en EUR	9,04	-152,94	221,48	-186,20	510,11
Catégorie de parts N en EUR	-154,84	-485,50	-86,17	-532,40	-73,12
Catégorie de parts R en EUR	1,85	-2,35	3,88	-1,05	7,29

C1 - Public

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			**-**	**-**
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**104 943 449,89**	**93,72**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			104 943 449,89	93,72
BONOS TESORERIA PESOS 01/03/2026DIRTY	CLP	4 075 000 000,00	4 214 930,15	3,76
BRAZIL 10% 01/01/2033	BRL	32 000,00	6 148 219,79	5,49
CZECH REPUBLIC 1.75% 23/06/2032	CZK	35 000 000,00	1 234 326,04	1,10
CZECH REPUBLIC 4.9% 14/04/2034	CZK	80 000 000,00	3 666 951,86	3,27
FEDERATIVE REPUBLIC OF BRAZIL DIRTY 01/01/2027	BRL	27 000,00	5 298 912,59	4,73
MALASYSIA GOVERNMENT 4.392% 15/04/2026	MYR	19 000 000,00	3 856 971,18	3,44
MALAYSIA GOVERNMENT 3.478% 14/06/2024	MYR	15 000 000,00	2 964 303,51	2,65
MALAYSIA GOVERNMENT 4.181% 15/07/2024	MYR	8 000 000,00	1 614 754,63	1,44
MALAYSIA GOVERNMENT 4.498% 15/04/2030	MYR	15 000 000,00	3 111 857,09	2,78
REPUBLIC OF COLOMBIA 4.5% 28/01/2026	USD	2 200 000,00	1 997 107,68	1,78
REPUBLIC OF COLOMBIA 6% 28/04/2028	COP	15 500 000 000,00	3 343 445,03	2,99
REPUBLIC OF COLOMBIA 7% 26/03/2031	COP	11 000 000 000,00	2 357 545,47	2,11
REPUBLIC OF INDONESIA 6.5% 15/06/2025	IDR	54 000 000 000,00	3 189 761,75	2,85
REPUBLIC OF INDONESIA 8.375% 15/09/2026	IDR	156 500 000 000,00	9 889 739,42	8,83
REPUBLIC OF PERU 6.15% 12/08/2032	PEN	14 000 000,00	3 427 564,65	3,06
REPUBLIC OF PERU 6.9% 12/08/2037	PEN	2 500 000,00	632 319,50	0,56
REPUBLIC OF PERU 7.3% 12/08/2033	PEN	6 400 000,00	1 705 213,57	1,52
REPUBLIC OF POLAND 0.25% 25/10/2026	PLN	7 000 000,00	1 418 255,42	1,27
REPUBLIC OF POLAND 1.75% 25/04/2032	PLN	23 000 000,00	4 181 946,68	3,73
REPUBLIC OF POLAND 2.50% 25/07/2027	PLN	21 000 000,00	4 522 055,15	4,04
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA 7% 28/02/2031	ZAR	64 000 000,00	2 730 192,94	2,44
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA 8.25% 31/03/2032	ZAR	87 000 000,00	3 855 628,92	3,44
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA 8.875% 28/02/2035	ZAR	90 600 000,00	3 922 879,30	3,50
ROMANIA 3% 27/02/2027	USD	3 500 000,00	2 988 457,88	2,67
ROMANIA 3.25% 29/04/2024	RON	14 500 000,00	2 952 261,25	2,64
ROMANIA 4.85% 22/04/2026	RON	17 500 000,00	3 548 696,70	3,17
RUSSIA GOVT 7.95% 26	RUB	758 000 000,00	767,55	0,00
RUSSIAN 8.15% 02/2027	RUB	600 000 000,00	607,56	0,00
THAILAND GOVT BOND 1% 17/06/2027	THB	180 000 000,00	4 554 677,44	4,07
UNITED MEXICAN STATES 7.75% 13/11/2042	MXN	1 070 000,00	5 070 169,38	4,53
UNITED MEXICAN STATES 7.75% 29/05/2031	MXN	1 300 000,00	6 542 929,81	5,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**3 145 421,38**	**2,81**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 145 421,38	2,81
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	702,9283	3 145 421,38	2,81
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-0,08**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-0,08	-
Appel marge USD	USD	-466 851,92	-422 624,29	-0,38
US 10 YR NOTE F 0324	USD	54,00	200 502,10	0,18
US ULTRA BOND C 0324	USD	19,00	222 122,11	0,20
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**703 999,07**	**0,63**
Dettes			**-537 168,59**	**-0,48**
Comptes financiers			**3 715 656,03**	**3,32**
ACTIF NET			**111 971 357,70**	**100,00**

C1 - Public